

**Délibération N° 2023-10-05**

**La Commission Recherche siégeant en formation plénière,  
en sa séance du lundi 16 octobre 2023,  
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN,  
Vice-présidente Recherche, Etudes doctorales et Science ouverte**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et modifiés en séance du 20 septembre 2019, du 10 décembre 2021 et du 31 mars 2023 ;

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Avis sur la demande de portage de la revue THEIA (LARHRA) par l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de son hébergement à Prairial**

Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Vice-présidente chargée de la recherche, présente la revue THEIA - Revue d'histoire et histoire de l'art, éditée par le Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes et qui prend le relais des Carnets du LARHRA dès cette année 2023.

La Commission Recherche est consultée pour avis sur la demande de portage de la revue THEIA par l'Université Lumière Lyon 2. La Vice-présidente recherche propose à l'assemblée de valider cette demande.

Les résultats du vote sont :

Membres en exercice : 34  
Quorum : 18  
Présent.e.s ou représenté.e.s en début de séance = 20  
Votant.es = 20  
Pour = 20  
Contre = 0  
Abstention = 0  
Ne prennent pas part au vote = 0

**La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité des présent.e.s et représenté.e.s sur la demande de portage de la revue THEIA (laboratoire LARHRA) par l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de son hébergement à Prairial.**

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

A Lyon, le 16 octobre 2023



**La Vice-présidente Recherche, Etudes doctorales et  
Science ouverte**

**Isabelle von BUELTZINGSLOWEN**